TAXES SUR L'ACHAT DE VÉHICULES NEUFS

Les «arguments» de Karim Djoudi

Le ministre des Finances a tenté, hier, d'expliquer le bien-fondé des nouvelles taxes imposées par l'Etat aux acquéreurs de véhicules neufs et aux concessionnaires. Outre le soutien du prix du ticket des transports en commun, Karim Djoudi a indiqué, entre autres arguments, que ces dispositions visent à réguler le marché automobile et à imposer aux constructeurs à produire en Algérie.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «Vous savez que l'Algérie a engagé de gros investissements en matière de transport en commun, notamment le métro, qui sera opérationnel en 2009, ou le tramway.

Ces investissements nécessitent un soutien très fort de l'Etat de manière à ce que la majorité de la population puisse accéder à ces moyens de transport à des coûts qui soient très faibles. Pour cela, l'Etat va encore rajouter des ressources pour soutenir le ticket, comme il a soutenu la réalisation de ces investissements.

Il y a également un soutien des concessionnaires au titre de charges. La première consiste en une taxe sur le chiffre d'affaires de 1%. Il y a également un droit de timbre sur la mise en circulation qui sera également payé par les concessionnaires. En fait, nous avons deux taxes dont les ressources seront logées dans un compte d'affectation spécial et qui iront au bénéfice des citoyens qui utilisent les transports en commun», a souligné, hier, le ministre des Finances, en marge de la cérémonie d'installation du nouveau commissaire à la planification.

Mais à entendre Karim Djoudi, on pourrait conclure que les deux taxes seront supportées uniquement par les concessionnaires. Du bout des lèvres, il finira par reconnaître que les consommateurs participeront activement à renflouer ce fameux «compte d'affection spécial» lors de l'achat des véhicules. «Bien sûr, le citoyen participera au soutien du prix des transports en commun.

Cela permettra de réduire la demande sur les véhicules», a-t-il lâché face à l'insistance des journalistes. Selon Djoudi, l'entrée en vigueur de ces taxes, qui interviendra dès la publication au Journal officiel de la loi de finances complémentaire, pourrait provoquer un «phénomène de tension sur la demande de véhicules». D'où la nécessité de réguler ce marché. «Il y a aujourd'hui une réalité nationale, vous avez près de 2,5 milliards de dollars d'importation de véhicules. Nous avons un certain nombre de contraintes et avons besoin de réguler ce marché.»

Il avouera toutefois ne pas savoir comment réagiront les concessionnaires face à l'instauration d'une taxe de 1% sur leur chiffre d'affaires. Un aveu qui confirme que ces opérateurs économiques n'ont pas été associés à cette décision. «Je ne sais pas comment les concessionnaires vont réagir, c'est une taxe sur le chiffre d'affaires.

Cela n'a rien de particulier, ce sont des choses qui existent déjà dans d'autres secteurs.» Le premier argentier du pays laisse toutefois poindre une lueur d'espoir pour les concessionnaires. Pour cela, les constructeurs devront installer des usines de montage en Algérie. «Si des investisseurs dans le secteur de l'automobile marquent un intérêt de présence sur le marché national en produisant chez nous et non pas sur des marché étrangers, nous aurons à étudier des conditions plus avantageuses.

Ce qui est important pour nous, c'est que nous puissions développer de façon pérenne le transport en commun et de faire en sorte que les investisseurs produisent chez nous». Et les consommateurs dans tout ça ? Ils auront à subir des dispositions élaborées et adoptées par des personnes qui roulent aux frais des contribuables.

T. H.

CONFÉRENCE DE PRESSE DE BOUCHACHI ET ALI YAHIA ABDENOUR

«La torture est toujours pratiquée en Algérie»

Ne faisant plus partie des réalités officiellement admises, la torture continue en vérité à être pratiquée en Algérie. C'est, du moins, ce qu'atteste la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), dont le président et le président d'honneur, Mes Mustapha Bouchachi et Ali Yahia Abdenour, ont animé conjointement hier un point de presse à Alger.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Me Bouchachi, qui a officié en tant que conférencier en chef, a été affirmatif : «Ce ne sont pas des actes isolés, comme prétendu. La torture est bel et bien une pratique générale.» L'avocat, qui n'ignore pas le droit, a soutenu que cette pratique, répandue dans les commissariats de police, est favorisée par un code de procédure pénale qui ne protège pas le justiciable. En sa qualité de président de la LADDH, il sait pertinemment de quoi il parle. «Durant les deux derniers mois, nous avons enregistré une dizaine de plaintes de citoyens victimes de tortures dans les commissariats de police.» L'orateur a déploré que les victimes ne saisissent pas les tribunaux. Il comprend que c'est la peur des représailles qui les retient d'engager des actions en justice contre leurs tortionnaires. Mais il n'y a pas que cela : la flegmatique attitude des procureurs devant des affirmations à la barre de torturés. «Il y a eu des affirmations devant le juge ; des citoyens qui ont affirmé avoir fait l'objet de tortures. Les procureurs ne se sont jamais saisis pour ordonner l'ouverture d'enquêtes.» Me Bouchachi a plaidé la révision du code de procédure pénale, dans le sens d'une meilleure protection des citoyens. Ceci sur la très sensible question de la torture. Cependant, l'actualité nationale, faite de conflits sociaux et d'arbitraires professionnels, n'a pas laissé indifférent le militant des droits de l'homme. La situation des enseignants contractuels grévistes de la faim, plus immédiatement. Le conférencier a considéré que ce que subissent les enseignants contractuels est contraire à la loi. Il a dénoncé l'attitude de la tutelle qu'il a qualifiée de méprisante envers les grévistes de la faim et l'ensemble du corps enseignant contractuel. «C'est le mépris total.

Aucun responsable du ministère de l'Education n'est venu les voir et s'entretenir avec eux.» Le conférencier a rappelé que parmi ces contractuels, certains cumulent 14 années d'exercice. «Comment se fait-il qu'un Etat qui s'engage à recruter 10 000 policiers, se déclare incapable de régulariser la situation de 40 000 enseignants ? » Me Bouchachi est convaincu que c'est là l'expression d'un Etat de non-droit. Il a voulu pour preuve supplémentaire la situation de ce magistrat, Ali Chemloul, qui a eu maille à partir avec le ministère de la Justice en 2002 et qui reste à ce jour victime d'un arbitraire. En effet, le magistrat, suspendu de ses fonctions, a recouru au Conseil d'Etat qui a statué en faveur de sa réintégration. Le ministre de la Justice fait et continue à faire fi de ce jugement rendu. Cela dure depuis 4 années. Me Bouchachi a, par ailleurs, dénoncé la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers dans notre pays. Il a estimé que cette loi est une atteinte aux libertés consacrées par les textes et conventions internationaux. Pour sa part, Me Ali Yahia Abdenour est revenu sur la question des droits de l'homme dans son rapport à la politique.

Le dernier discours de Bouteflika lui a inspiré une critique bien ajustée. «Quand on échoue, on démissionne», a-t-il affirmé. Selon lui, l'Algérie est dans la situation de la fin des années 70, lorsque Boumediene, malade, a laissé la succession ouverte.

S. A. I.

LES HARRAGA SE BOUSCULENT SUR LES CÔTES D'ANNABA

Mise en échec de quatre tentatives en 24 heures

Après l'arrestation de 41 harraga, dont un étranger de nationalité malienne, dans la matinée de mardi, les gardes-côtes du groupement territorial d'Annaba n'ont pas eu le temps de souffler, après l'interception de deux autres embarcations de fortune, dans l'après-midi et la soirée du même jour, respectivement à 60 et 20 milles au large de Ras El-Hamra (Annaba), concernant 25 personnes dont l'âge oscille entre 17 et 37 ans, et qui viennent, cette fois-ci, de plusieurs wilayas du pays dont une dizaine sont originaires de la capitale.

A bord de la première embarcation, les harraga ont parcouru un peu plus de la moitié du trajet les séparant des côtes de la Sardaigne distante de quelque 1 110 milles des côtes d'Annaba. Par contre, pour ceux de la seconde, qui ont eu une avarie de moteur et commençaient à chavirer à 20 milles (près de 40 kilomètres) de Ras El-Hamra, l'intervention de l'unité 349 des gardes-côtes, patrouillant dans la zone, les a sauvés d'une catastrophe certaine.

Une fois accomplies les formalités d'usage (visite médicale par le médecin de la Protection civile et audition par les agents des gardes-côtes de la station maritime principale d'Annaba), les 25 candidats malheureux à l'émigration clandestine seront présentés au procureur de la République du tribunal d'Annaba qui statuera sur leur cas. Quant aux 41 personnes arrêtées mardi, une convocation leur a été remise pour une citation directe les 12 et 13 octobre prochain. S'agissant du ressortissant malien, il a été placé sous mandat de dépôt.

Mohamed-Ali Khellaf

AVIS DE DÉCÈS

La famille Nekkar a l'immense douleur d'annoncer le décès de son cher fils **Nekkar Mohamed** survenu le 29 juillet à l'âge de 36 ans.

L'enterrement a eu lieu hier au cimetière El-Alia.

Que Dieu le Tout-Puissant accueille le défunt en Son Vaste Paradis.

PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

L'Algérie ratifie la convention des Nations unies

L'Algérie a ratifié hier la convention des Nations unies sur la diversité biologique. Notre pays a adopté cette convention, avec 189 autres pays, lors du Sommet de la Terre, organisé en 1992, à Rio de Janeiro, au Brésil.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - La signature du document a eu lieu entre le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme et , M. Cherif Rahmani, et M. Ahmed Djoghelaf, sous-secrétaire général de l'ONU, directeur exécutif des Nations unies sur la diversité biologique (CDB). L'Algérie se joint ainsi aux autres pays qui se sont inscrits dans le programme des Nations unies pour la protection de la nature et de la biodiversité dans le monde. Selon M. Djoghelaf, il s'agit de planter un milliard d'arbres d'ici 2010. La CDB consiste aussi à sensibiliser les populations, les écoliers et tous les autres acteurs activant dans le domaine de l'environnement. Le programme de l'ONU sera couronné par un sommet sur l'environnement qui sera organisé au Japon, en 2010. L'Algérie y prendra évidemment part, a déclaré M. Rahmani. Mais des efforts doivent être consentis d'ici 2010 et au-delà, à entendre dire notre représentant aux Nations unies. M. Djoghelaf a brossé, en effet, un triste tableau de la situation de l'environnement dans notre pays. Il impute la responsabilité à l'absence de conscience chez les Algériens, qu'ils soient administrateurs ou administrés. «Il y a un grave manque de conscience, dans le domaine de l'environnement en Algérie. Cela est dû à l'absence de l'évaluation. Et lorsqu'on n'évalue pas, on ne protège pas», a-t-i dit en substance. L'expert en l'environnement a alerté sur la nécessité de préserver la nature dans le milieu urbain. «D'ici 2050, il y aura plus de 150 nouvelles villes de la taille de New-York d'où la nécessité de créer un maximum d'espaces verts dans ces nouvelles cités, et la plantation d'arbres près des écoles, sur les bords des routes, etc», a-t-il ajouté, tout en soulignant l'importance de l'éducation des générations futures en matière de protection de la biodiversité. Interrogé sur le passage de l'autoroute Est-Ouest, dans la zone intégrale du parc national d'El-Kala, M. Djoghelaf est resté prudent dans sa réponse. «Toute infrastructure comprend des inconvénients. Il s'agit donc de minimiser les dégâts, car on ne peut pas arrêter le développement. Je crois plutôt que l'ensemble des différents secteurs doit cultiver l'esprit du respect et de l'amour de la nature. La protection de la nature est une obligation morale et éthique parce qu'on ne peut pas concevoir le développement sans penser à l'avenir de la nature, de l'environnement et de la biodiversité, qui est aussi l'avenir de l'humanité», a-t-il précisé, indiquant ne pas trop savoir au sujet du projet de passage de l'autoroute Est-Ouest au niveau du parc d'El-Kala.

L. M.